

| | |
|---|--|
| Délibération n°08 | Conseil Municipal du 16 décembre 2015 |
| Pôle : Education, Jeunesse et Sports Service : Jeunesse | Jeunesse |
| <p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p> |
| <p>Objet : Mise à disposition d'un agent d'animation du service jeunesse de la commune d'Etaples-sur-mer à la commune de Tubersent</p> | |
| <p>Rapporteur : Kathy HANQUEZ</p> | |
| <p>Synthèse de la délibération :</p> | <p>Mise à disposition d'un agent de la commune d'Etaples sur mer à la commune de Tubersent.</p> |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant

Que la commune de Tubersent ne dispose pas de personnel qualifié en quantité suffisante pour assurer la tenue des Nouvelles Activités Périscolaires.

Que la commune d'Etaples-sur-mer dispose du personnel nécessaire pour venir en appui de la commune de Tubersent,

Qu'une convention de mise à disposition doit, dès lors, être conclue entre les deux communes,

Que l'agent mis à disposition devra donner son accord qui sera formellement annexé à la convention de mise à disposition,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec la commune de Tubersent, une convention de mise à disposition d'un agent diplômé de la jeunesse et des sports de la commune à la commune de Tubersent.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-08-16122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015